

PROJET

PAYSAGE(S)

Révéler, concevoir, fabriquer la ville et les territoires



Hors-série

2 Nov
2021

L'apport des paysagistes concepteurs à la transition écologique •

Les maires et le paysage • Réparer le vivant • Essentiel pour vivre en ville •

Désimperméabiliser • Habiter avec le feu • **A la reconquête de l'espace public •**



Promenade Jeanne d'Arc

Sur les 100 % de surfaces minérales de l'avenue Jeanne d'Arc, 60 % ont été désimperméabilisés et végétalisés (noues plantées, prairies fleuries, massifs arbustifs, dallages à joints engazonnés).

Angers : démínéraliser pour révéler

La requalification de l'axe historique de l'avenue Jeanne d'Arc et de son square terminal s'inscrit dans la lignée des grands parcs angevins, ainsi que dans le projet politique de toujours plus de nature en ville pour Angers, première ville verte de France.

Quelles étaient les problématiques de ce projet inscrit dans la politique de végétalisation de la ville ?

Le projet politique de renforcer la présence de la nature dans la ville est porté par la municipalité dès 2014.

Le constat d'un vieillissement de l'avenue Jeanne d'Arc a conduit à lancer, en début d'année 2015, un appel d'offre pour répondre à l'enjeu de végétalisation du cœur de ville avec une première opération majeure : la réhabilitation de l'avenue et du square Jeanne d'Arc.

Cette végétalisation du cœur de ville s'articule selon un axe reliant la Promenade du Bout du Monde au Square Jeanne d'Arc et se connecte à d'autres grands projets de la Ville (Ligne B du Tramway, Cœur de Maine, Académie-Kennedy, ...).

Le premier objectif de cette réhabilitation a été d'offrir aux Angevins et aux usagers visiteurs, des espaces urbains à vivre dans le cœur de ville, dans lesquels la nature trouve une place accrue avec des enjeux forts de transition écologique. Le second est de permettre de révéler l'identité végétale de la ville, son patrimoine existant et à venir. L'un des axes majeurs du projet a été le respect de la perspective vers le square, depuis le Jardin du Mail et, évidemment, depuis le square vers le Jardin du Mail. Il s'inscrit dans le respect du caractère historique de cette grande promenade. Bien que plantée de quatre alignements d'arbres,

l'avenue Jeanne d'Arc était hier encore totalement minérale. Le projet de réaménagement a permis la végétalisation et la déminéralisation de 60 % de sa surface totale.

En quoi participe-t-il à la transition écologique, à la lutte contre le dérèglement climatique de votre territoire ?

Le projet a consisté notamment à végétaliser-désimperméabiliser 60 % d'une allée qui était 100 % minéralisée avant le projet de réhabilitation. L'aménagement permet aujourd'hui une transition douce depuis le Jardin du Mail vers l'amphithéâtre du square.

Des bandes de nature urbaine bordent l'avenue ; au pied du double alignement de 150 tilleuls ont pris place des prairies fleuries composées de 27 variétés de vivaces et de plantes annuelles, soulignées d'un cadre de gazon.

Cette grande allée de 600 m de long est ponctuée de 22 placettes en dallage à joints engazonnés, agrémentées de fruitiers à fleurs, de massifs arbustifs composés d'hortensias sur lesquelles ont pris place 33 fauteuils et 10 bancs, qui forment les fonds de perspective des adjacentes, et permettent à chacun d'y faire une pause détente.

Le projet est conçu de manière à ce que s'infiltrent les eaux de surfaces de l'allée centrale, des chemins de rives, et ponctuellement les eaux pluviales issues des parcelles privées,

dans les bandes végétalisées de 9 m de large. L'excès d'eau est collecté dans des noues qui longent les chemins de rives et récupèrent les eaux pluviales. Ces noues, associées à un système de tranchées drainantes de 60 cm de hauteur, permettent l'infiltration de ces eaux de surfaces et sont raccordées en fond au réseau de collecte de l'eau pluviale de la ville. Des prairies fleuries à gestion différenciée ont été semées avec un fauchage annuel à l'aide d'un matériel spécifique qui permet la préservation de la faune et de la flore ainsi qu'une multiplication des habitats écologiques. Un suivi de l'évolution de la biodiversité est réalisé. De plus, une gestion alternative des eaux pluviales publiques et des habitations privées situées en bordure s'effectue au niveau des prairies, qui sont aussi des réceptacles des eaux de pluie de l'aménagement. Les prairies ont été travaillées sous forme de noues à légère déclinaison qui absorbent 95 % des eaux de ruissellement, véritable équipement de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert. L'allée est totalement dédiée aux circulations douces piétonnes et cyclables.

Un éclairage adapté permet les juste niveaux d'éclairage et la préservation de la faune nocturne. L'ensemble des sources de lumières est orienté vers le sol pour limiter les nuisances et la pollution lumineuse nocturne.

En quoi l'intervention du paysagiste concepteur était-elle nécessaire au projet ?

Le dialogue permanent entre la maîtrise d'ouvrage et l'équipe de maîtrise d'œuvre a permis de mettre en œuvre le projet le plus adapté au site et à ses usages, ainsi qu'au souhait de la Ville de mettre en œuvre toujours plus de nature au cœur des quartiers et en cœur de ville. Ce projet qui peut paraître simple dans sa réalisation a fait appel à des compétences techniques poussées de conception et de réalisation.

Inaugurée en avril 2018 et primée aux Victoires du Paysage 2020, cette allée majestueuse prend des allures de grand parc, avec des ambiances et fonctions contemporaines, une simplicité et une générosité, sur la base d'un grand socle fertilisé prolongeant littéralement le jardin du Mail. ■

Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Angers

Maîtrise d'œuvre : Ilex (paysagiste urbaniste), Enet Dolowy (architecte urbaniste), Osmose (ingénierie-BE VRD) et Métalobil (design urbain- scénographe)

Coût du projet : 2 000 000 € HT

Livraison : Avril 2018



Pour Christophe Béchu, "cette végétalisation du cœur de ville renforce la présence de la nature dans l'espace urbain".